



Bordeaux, le 8 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de l'interdiction temporaire de la pêche et de la consommation des huîtres en provenance du Bassin d'Arcachon

Les dernières analyses effectuées par le réseau de surveillance de l'IFREMER dont les résultats ont été connus mercredi et complétés par celles effectuées pour le compte du comité régional de la conchyliculture, ont confirmé une chute significative de la présence de toxines lipophiles dans les huîtres du bassin d'Arcachon, qui est maintenant inférieur au seuil de sécurité sanitaire.

Par conséquent, le préfet de la Gironde, a décidé, ce jour de lever l'interdiction de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, du stockage, de l'expédition, de la distribution et de la commercialisation en vue de la consommation des huîtres dans l'ensemble du Bassin d'Arcachon. Elles peuvent donc à nouveau être consommées.

La présence de toxines lipophiles dans les moules est toujours supérieure au seuil de sécurité sanitaire, les mesures d'interdiction concernant ces coquillages sont maintenues.